

Référence : C.4.1 – 6 - SIVED

Animation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

C.4.1 Elaborer et mettre en œuvre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets



ACTEUR ET TERRITOIRE



SIVED NG

Quartier de Paris, 174 route du Val
CS 70325 - 83175 Brignoles Cedex

Laurie Gaboriau

Chargée de projets

lgaboriau@sivedng.fr / 04 98 05 23 95

CONTEXTE

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SIVED NG s'est construit en plusieurs étapes. Une première ébauche du programme a été rédigée en 2016. Suite à l'intégration de nouvelles communes au sein du périmètre du SIVED NG en 2017, l'élaboration du PLPDMA a été suspendue. La finalisation du programme a donc eu lieu en 2018 en prenant en compte les changements opérés au niveau du périmètre du territoire et des actions engagées / à engager. Afin d'animer et de mettre en œuvre ce programme de prévention, une chargée de mission a été recrutée.

La construction du PLPDMA s'est basée sur les actions de prévention menées par le SIVED NG, ainsi que les projets. Il formalise et vient en continuité du programme national « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », dont le SIVED NG fut lauréat de 2015 à 2018.

Le contenu du PLPDMA a été présenté et validé en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), chargée de la gouvernance du programme. Le PLPDMA 2019-2025 du SIVED NG a été officiellement adopté par le Comité Syndical le 1er juillet 2019.

La CCES est réunie une fois par an afin de rendre compte de l'état d'avancement des actions du programme. Un tableau d'indicateurs a été construit en interne afin de suivre l'avancée et l'évolution de chacune des actions.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Mettre en œuvre et animer un programme d'actions de prévention
- Impliquant les partenaires et les élus dans l'élaboration de la feuille de route et dans l'évaluation / la révision du programme
- Réduire les OMR et les DMA par habitant

Objectifs quantitatifs

- Réduire de 30% les OMR par habitant en 2025 par rapport à 2015
- Réduire de 10% les DMA par habitant en 2025 par rapport à 2015

Résultats quantitatifs

En 2022 : -14% d'OMR/habitant et -3,3% de DMA /habitant par rapport à 2015

Résultats qualitatifs

Une lisibilité plus grande sur l'évolution des résultats et la pertinence des actions menées

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Le PLPDMA est évalué chaque année. Il se compose de cinq thématiques générales, déclinées en 26 actions spécifiques. Chaque action est décrite dans une fiche avec les objectifs à atteindre, le coût et les résultats attendus, le public ciblé, les indicateurs de suivi, les étapes opérationnelles et les partenaires mobilisés. L'outil principal de suivi du PLP est le tableau d'indicateurs des actions. A ce jour, 20 actions sur 26 ont été ou sont engagées.



Planning

2016-2018 : élaboration du PLPDMA
 2019 : adoption par les élus
 1 fois par an : bilan annuel réunissant la CCES lors d'un comité de pilotage
 2024 : évaluation globale du PLPDMA
 2025 : révision du PLPDMA en vue de son renouvellement

Année principale de réalisation

2019-2025

Moyens humains

1 chargée de mission

Moyens financiers

ETP : 32 000€ /an sur six ans

Moyens techniques

Tableur Excel (suivi des indicateurs)

Partenaires mobilisés

ETP financé par des fonds européens (LIFE IP Smart Waste)

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

L'inscription des actions du programme au sein d'appel à projets
La participation des partenaires et des élus aux COPIL

Difficultés rencontrées

La mise en œuvre de certaines actions du programme
L'évaluation de certains indicateurs

Recommandations

Elaborer un tableau d'indicateurs de suivi en parallèle des fiches actions
Inscrire des actions SMART
(simples, mesurables, accessibles, réalistes dans le temps)